



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## **CONVENTION REGIONALE DE PARTENARIAT**

**ENTRE**

**LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BESANÇON**

**ET**

**LA BANQUE DE FRANCE FRANCHE-COMTE**

*Entre les soussignés*

*Le Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des Universités,  
Monsieur Jean-François CHANET,*

*d'une part,*

*Le Directeur Régional de la Banque de France Franche-Comté  
Monsieur Jean-Charles SANANES,*

*d'autre part*

## SOMMAIRE

PRÉAMBULE .....	Page	3
TITRE 1 : AXES DE COLLABORATION.....	Page	4
1.1 Culture économique, monétaire et financière.....	Page	4
1.2 Information et orientation.....	Page	6
1.3 Promotion de l'égalité des chances, de la diversité, de la mixité.....	Page	7
TITRE 2 : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION .....	Page	8
TITRE 3 : DISPOSITIONS GENERALES .....	Page	9
Annexe 1 – Coordonnées des partenaires .....	Page	10

## PRÉAMBULE

La Banque de France a la volonté d'être un des éléments moteurs de la diffusion d'une culture économique et financière actualisée auprès des citoyens, et plus particulièrement des élèves et des professeurs.

Cette démarche est soutenue par l'académie de Besançon. L'objectif final est de permettre aux jeunes comme aux personnels de l'éducation nationale (professeurs, chefs d'établissements, corps d'inspection, personnels du rectorat et des services académiques départementaux) de mieux comprendre les mécanismes de l'économie en général, et en particulier de la monnaie.

Cette convention a pour objet de fixer le cadre de ce partenariat.

Les partenaires s'engagent, au travers de cette convention académique, à mettre en œuvre des axes de collaboration permettant d'atteindre cet objectif.

## TITRE I – AXES DE COLLABORATION

### 1.1 CULTURE ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIERE

Il s'agit de doter l'ensemble des enseignants de savoirs concrets et opérationnels de la Banque de France afin de leur permettre d'enrichir leurs enseignements, et de les aider aussi dans leur mission d'éducation à la citoyenneté.

Les élèves seront ainsi mieux formés aux enjeux et mécanismes économiques d'aujourd'hui.

Les enseignants titulaires et les enseignants stagiaires sont les cibles privilégiées.

Les thématiques pouvant être abordées sont celles du domaine monétaire : système bancaire, système monétaire (financement de l'économie), politique monétaire nationale, européenne et internationale, système de paiements, conjoncture et analyse financière...

#### **Article 1.1.1 Accueil de professeurs et/ou de cadres de l'éducation nationale en charge des programmes relatifs à l'économie au sein de la Banque de France**

Il s'agit, au cours d'une journée d'immersion, de leur permettre de connaître les activités ou missions de la Banque de France, les métiers qui y sont exercés, de découvrir les enjeux économiques locaux, et pour certains enseignants d'approfondir leur discipline. Cette journée pourrait être inscrite aux plans académiques de formation des personnels enseignants et des personnels de direction de l'année scolaire, les personnels intéressés s'y inscrivant de manière volontaire (cf. fiches actions 1 et 2). Le nombre de participants sera fonction des capacités d'accueil des succursales de la Banque de France.

#### **Article 1.1.2 Rencontre au sein des établissements scolaires en direction des élèves sous la responsabilité de leur enseignant**

Dans la mesure des disponibilités et de leur domaine d'intervention, des collaborateurs de la Banque de France pourront être invités à intervenir au sein d'une classe. Cette rencontre restera, pendant toute la durée de l'intervention, sous la responsabilité pédagogique et en présence du professeur demandeur. Les collaborateurs de la Banque de France viendront notamment apporter un certain nombre d'éclairages sur les mécanismes de l'économie en général, et en particulier sur la monnaie (cf. fiche action n°3).

#### **Article 1.1.3 Mise en place d'une conférence sur les perspectives de l'économie franc-comtoise à destination des enseignants de collèges et de lycées de l'académie en prenant appui sur l'enquête annuelle de conjoncture économique de la région**

Il s'agit de donner et d'expliquer les données clés de l'économie régionale aux équipes éducatives afin d'accompagner au mieux les élèves dans leur choix de formation favorisant ainsi une meilleure insertion professionnelle (cf. fiche action n°4).

#### **Article 1.1.4 Mise en place d'une action de formation sur les principes fondamentaux de l'économie à destination des enseignants stagiaires en économie-gestion et en sciences économique et sociale.**

Il s'agit ici d'aborder les grandes questions économiques, d'appréhender les nouvelles problématiques économiques au travers une action de formation interactive (cf. fiche action n°5).

#### **Article 1.1.5 Participation à l'animation du réseau de référents école-entreprise en collèges**

Depuis septembre 2014 ont été mis en place au sein des collèges les référents école-entreprise (au nombre de 109 en 2015). Ces référents ont vocation à installer dans l'établissement des actions de partenariat pérennes entre le collège et les entreprises, et entre le collège et les lycées. Ils sont les interlocuteurs clairement identifiés en interne et en externe.

La Banque de France, dans sa démarche de responsabilité sociétale peut aider ces derniers dans leur mission notamment par des interventions ponctuelles sur des thématiques économiques.

Une première intervention pourrait porter sur les missions de la Banque de France que cette dernière s'attache à exercer dans une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise, sur le rôle qu'elle joue au niveau régional. Pourraient être également présentés les principaux indicateurs économiques nationaux et régionaux.

Les interventions se feront devant les référents école-entreprise. L'organisation des ces interventions reviendra à la mission école-entreprise de la Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC).

## **Article 1.1.6 Accès aux données publiques « économie et statistiques » de la Banque de France**

Il s'agit ici de permettre l'accès aux enseignants et aux jeunes à ces données via un lien sur le site académique du rectorat.

## **1.2 INFORMATION ET ORIENTATION**

Le parcours Avenir (ex parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel) doit permettre aux élèves de sixième à la terminale de construire progressivement, tout au long de leurs études secondaires, une véritable compétence à s'orienter et de développer le goût d'entreprendre et d'innover au contact d'acteurs économiques. Chaque élève, quelle que soit sa formation en voie générale, technologique ou professionnelle pourra en bénéficier. Ce parcours est expérimenté depuis janvier 2015 dans quelques établissements pilotes et sera généralisé à la rentrée 2015.

Il vise à ce que chaque élève se familiarise de manière progressive avec le monde économique et professionnel (connaissance du marché du travail, des métiers, du rôle et du fonctionnement d'une entreprise, les perspectives d'insertion professionnelle).

La Banque de France peut être contributeur à ce parcours Avenir travers diverses actions.

### **Article 1.2.1 Participation de la Banque de France à des forums d'orientation organisés au sein des lycées**

Il s'agit ici de présenter aux élèves les métiers et les parcours professionnels existants à la Banque de France.

### **Article 1.2.2 Diffusion de supports sur les métiers de la banque et de la finance**

Ces supports sous différentes formes (écrite, audiovisuelle...) visent à informer les jeunes des différents métiers de la banque et de la finance, ainsi que des niveaux et des voies de formation correspondants.

### **Article 1.2.3 Accueil d'étudiants de BTS dans le cadre de leur stage, au sein des succursales de la Banque de France, selon leur capacité d'accueil**

Cette immersion vise à découvrir l'entreprise, les réalités professionnelles mais surtout à compléter la formation dispensée dans le cadre du lycée, l'acquisition de certaines compétences n'étant possible qu'en milieu professionnel.

## **1.3 PROMOTION DE L'EGALITE DES CHANCES, DE LA DIVERSITE, DE LA MIXITE**

### **Article 1.3.1 Accueil au sein des succursales de la Banque de France de collégiens socialement défavorisés**

La Banque de France a la volonté de soutenir les projets visant à aider les jeunes les plus défavorisés.

Elle accueillera, dans la mesure du possible, des collégiens de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> en zones défavorisées notamment dans le cadre de la séquence d'observation en milieu professionnel (sensibiliser ces élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel et leur permettre une première confrontation avec une entreprise).

### **Article 1.3.2 Participation aux pôles de stages académiques dans une optique de faciliter l'accès à un stage à des collégiens et lycéens socialement défavorisés.**

Le pôle de stages réunit, sur un territoire donné, un ensemble d'établissements publics locaux d'enseignement, d'acteurs du monde éducatif, professionnel et associatif en vue d'assurer un accès équitable et de qualité à des stages et des périodes de formation en milieu professionnel, aux élèves de collège et de la voie professionnelle, aux apprentis et aux étudiants de section de technicien supérieur.

(Ces pôles sont en cours de mise en place).

La Banque de France précisera en comité de pilotage les pôles qu'elle souhaite intégrer (la cartographie des pôles lui sera communiquée lorsqu'ils seront constitués).

## **TITRE II – MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les actions menées en partenariat par les parties.

Un comité de pilotage académique conçoit, choisit et anime, suit et évalue les actions de partenariat.

### **2-1 Missions du comité académique de pilotage**

Un comité de pilotage académique se réunit chaque année, à l'initiative du rectorat ou du Directeur Régional de la Banque de France. Il définit le plan d'actions annuelles et valide le bilan des actions passées.

### **2-2 Composition du comité académique de pilotage**

Pour la Banque de France

- le Directeur Régional ou son adjoint,
- le responsable des affaires régionales Franche-Comté ou son adjoint, en charge de la formation.

En tant que de besoin, les Directeurs Départementaux de la Banque de France de Franche-Comté pourront être sollicités, soit à titre personnel, soit pour faciliter la participation de leurs agents à une ou plusieurs actions. Il en est de même pour les cadres des services de Besançon ou leurs agents volontaires.

Pour l'académie de Besançon

- le Recteur, Chancelier des Universités ou son représentant,
- le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue,
- le chef du service académique à l'information et à l'orientation,
- le chargé de mission école-entreprise de la délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue.

Et tant que de besoin, les membres du comité académique de pilotage pourront s'entourer d'experts qualifiés qu'ils désigneront :

- un inspecteur pédagogique régional de la spécialité,
- un inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité,
- un proviseur de lycée général et technologique proposant des formations tertiaires,
- un proviseur de lycée professionnel proposant des formations tertiaires,
- un principal de collège,
- un chef de travaux,
- un référent école-entreprise en collège
- ...

## TITRE III – DISPOSITIONS GENERALES

### 3.1 Confidentialité

Les informations recueillies au sein des unités de la Banque de France et de l'académie de Besançon à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention peuvent avoir un caractère confidentiel.

Les parties s'engagent à respecter la stricte confidentialité de ces informations dès lors qu'elles auront été signalées par tout moyen comme ayant un caractère confidentiel.

### 3.2 Communication

Les expériences novatrices et le travail de fond des partenaires seront valorisés par des actions de communication internes et externes.

Les parties se tiennent informées des projets de communication pouvant entrer dans le champ de cette convention académique.

### 3.3 Modification de la convention

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord écrit des partenaires sous forme d'avenant.

### 3.5 Différends et litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Si néanmoins le désaccord persiste, le litige relèvera alors du tribunal administratif de Besançon.

### 3.6 Durée de la convention académique

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature ; elle est conclue pour une durée de trois ans sauf dénonciation par l'une des parties dans le respect d'un préavis de 6 mois.

Dans tous les cas, les actions déterminées pour l'année scolaire en cours seront menées à leur terme pour ne pas pénaliser les élèves et les étudiants.

Fait à Besançon, le

2015

<b>Le Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des Universités</b>	<b>Le Directeur Régional de la BANQUE DE FRANCE</b>
Jean-François CHANET	Jean-Charles SANANES

**ANNEXE 1 : adresse et contacts**

<b>ADRESSES ET CONTACTS AU RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BESANCON</b>	
Adresse du rectorat de l'académie de Besançon	10, rue de la Convention 25030 BESANCON Cedex
<b>Recteur, Chancelier des Universités</b>  Jean-François CHANET	Tél. 03 81 65 47 99  Mél. ce.cabinet@ac-besancon.fr
<b><u>Référents académiques</u></b>  <b>Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, chef du service académique d'inspection de l'apprentissage</b>  Olivier CHEVILLARD	Tél. 03 81 65 74 46  Mél. ce.dafpic@ac-besancon.fr
<b>Chef du service académique d'information et d'orientation</b>  Maurice DVORSAK	Tél. 03 81 65 74 94  Mél. maurice.dvorsak@ac-besancon.fr
<b><u>Correspondant académique :</u></b>  <b>Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional</b>  Monsieur Michel Lanfumez  <b>Inspecteur de l'Education Nationale-Enseignement Technique</b>  Madame Caroline Denoix	Tél. 03 81 65 49 33 Mél. Michel.lanfumez@ac-besancon.fr  Tél. 03 81 65 74 51 Mél. Caroline.denoix@ac-besancon.fr
<b>ADRESSE ET CONTACTS BANQUE DE FRANCE</b>	
<b>Adresse de la Banque de France</b>	19 rue de la Préfecture 25044 Besançon Cedex
<b>Directeur régional :</b>  Jean-Charles SANANES	Tél. : 03 81 65 21 01 Mél. jean-charles.sananes@banque-france.fr
<b>Directeur régional adjoint :</b>  Jacques ROBIN	Tél. : 03 81 65 21 02 Mél. jacques.robin@banque-france.fr
<b>Responsable du Service des Affaires Régionales (SAR) :</b>  Philippe KIEHL	Tél. : 03 81 65 21 70 Mél. philippe.kiehl@banque-france.fr



**Correspondants :**

Sylvie THEVENAUT, Adjointe du SAR

Tél. : 03 81 65 21 72  
Mél. sylvie.thevenaut@banque-france.fr

Gilles DETRIE, Directeur de la succursale de Belfort

Tél. : 03 84 57 54 01  
Mél. gilles.detrie@banque-france.fr

Dominique LANVIN, Directeur de la succursale de Lons-le-Saunier

Tél. : 03 84 87 21 51  
Mél. dominique.lanvin@banque-france.fr

Didier DELATTRE, Directeur de la succursale de Vesoul

Tél. : 03 84 75 98 00  
Mél. didier.delattre@banque-france.fr